



CCN° 1555363A
Régime d'Imposition : TEE
Centre d'Imposition : Koumassi

FACTURE N° 23 315-L048/

N° 000049



Abidjan, le 25/11/2024

Marque: SUZUKI

Modèle : EXPRESSO

Couleur : ROUGE

Imma : AA-834-GR01

Sinistre : 305 2024 401 000565

Km :

Client: ATLANTA ASSURANCE

Adresse: ABIDJAN

DEVISN°000102/11/2024				
REF	DESIGNATION	QTE	P.UNITAIRE	MONTANT
	<u>Point d'impact : choc Latéral droit</u>			
	<u>Pièces à remplacer :</u>			
	Porte avant droit	01	144.068	144.068
	Vitre de porte avant droit	01	33.898	33.898
	Poignet de porte avant droit	01	19.491	19.491
	Rétroviseur droit	01	55.085	55.085
	Porte arrière droit	01	127.119	127.119
	Montant pièces neuves TTC	01	459.800	459.800
	Montant Pièces de récupération	01	10.000	10.000
	Produit peinture	01	179.113	179.113
	Total Main d'œuvre	01	153.775	153.775
	Petite fourniture	01	16.408	16.408
	TOTAL MATERIEL ET MAIN D'ŒUVRE			
	TOTAL PRÉJUDICE LATÉRAL DROIT			

Arrêté la présente facture à la somme de : Huit cent dix neuf mille quatre-vingts seize francs CFA

GENERAL AUTO SERVICE

05 BP 278 Abidjan 05

CDI: Koumassi

N°CC: 1555363 A

N°RCCM: CI-ABJ-03-2022-A10-04219

Tel: 07 08 09 96 57 / 05 06 49 49 84

Client
Souche

Abidjan Koumassi Remblais rue canal lot 439 îlot 41 - 05 BP 278 ABJ 05

RCCM N°: CI-ABJ-03-2022-A10-04219 - Compte Bancaire BDA N° CI201 01001 101408280950 68

Tél : 07 08 09 96 57 / 05 06 49 49 84 - E-mail : generalautoservice85@gmail.com

Abidjan, le 14 Octobre 2024

GENERAL AUTO ABIDJAN

Affaire suivie par : Achille SINGANIN

N° Sinistre : 305 2024 401 000565
Assuré : KONE NABINTOU
Accident du : 11.10.2024



BON DE REPARATION N°
VALIDITE 30 JOURS

Messieurs,

Veuillez procéder à la réparation du véhicule dont les caractéristiques suivent :

MARQUE : SUZUKI
TYPE : -
IMMATRICULATION : AA-834-GR

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser la facture de réparation suivant le rapport d'expertise du cabinet « **GERENTHON ET CIE 27.21.34.17.34** »

Veuillez exiger un bon de sortie avant de libérer le véhicule.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos sincères salutations.

POINT D'IMPACT : -DOMMAGE LATERAL DROIT - RETROVISEUR DROIT - ...
(S/RE)

NB :

- ✓ Le règlement se fera par chèque sur présentation de la facture de réparation conformément au rapport du cabinet d'expertise désigné ci-dessus ;
 - ✓ Les frais de réparation des pièces mécaniques soumises à dépréciation (vétusté) seront à la charge de l'assuré, en cas de réparation desdites pièces.

